

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1478 Décisions concernant les Ministères

n° 1478

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 novembre 1962

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1962

Date du numéro

30 novembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Un passage maritime gratuit en 4e classe de Tamatave à Djibouti est accordé à titre d'indigent à M. Abdi Mohamed et en 3e classe à Mme Jaobe Adia, sa femme et à ses 3 enfants Kadidja, Djama et Aly âges respectivement de 6, 4 et 3 ans. Cette dépense sera supportée par le budget local, exercice 1962, Chap. 8.